RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: EA65BE93-2191-425D-9798-50682DF00E2F

A.S.M. CLIMELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 131, rue du Clos de Ville
94370 SUCY-EN-BRIE
843 885 732 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 13 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 13 juin

La société **2M GROUP**, Société à responsabilité limitée au capital de 104 767 euros dont le siège social est sis 131, rue du Clos de Ville – 94370 SUCY-EN-BRIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 940 875 214 RCS CRETEIL, représentée par son Président Monsieur Mokhetar KHAITER,

Propriétaire de la totalité des 10 parts sociales, de 10 € composant le capital social de la société A.S.M. CLIMELEC,
Associée unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du contrat d'apport, déposé au siège social le 17 février 2025, par Monsieur Mokhetar KHAITER au profit de la société 2M GROUP (940 875 214 RCS CRETEIL) dans laquelle il est associé et Gérant, de l'apport ci-après visé :

- **Description des parts sociales apportées en pleine propriété**

- 10 parts sociales, détenues par Monsieur Mokhetar KHAITER, dans le capital de la Société, dont il est propriétaire pour les avoir :

. Reçues à concurrence de 5 parts sociales, en rémunération de son apport en numéraire à la constitution de la société, soit le 21 novembre 2018,

Paraphe
MK

Docusign Envelope ID: EA65BE93-2191-425D-9798-50682DF00E2F

. Acquises de Monsieur Samir HERBACHE, par acte sous seing privé en date à Sucy-en-Brie du 5 avril 2019, moyennant le prix de CINQUANTE (50) euros, soit DIX (10) euros la part sociale.

- **Evaluation de l'apport**

La valorisation unitaire d'une part sociale de la Société a été fixée à 10 476,70 € par l'Apporteur.

L'apport global des 10 parts sociales de la Société par l'Apporteur est donc d'une valeur totale de CENT QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE SEPT (104 767) euros par titre apporté.

- **Rémunération de l'apport**

Au titre dudit apport, il a été attribué à Monsieur Mokhetar KHAITER, 104 767 parts sociales numérotées de 1 à 104 767 d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées.

Déclare autoriser cet apport et l'évaluation qui en est faite.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, comme conséquence de la décision précédente, décide, que l'article 9 des statuts est de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

« ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

A la société 2M GROUP (940 875 214 RCS CRETEIL), dix parts sociales
en pleine propriété, ci..... 10 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social : ..... 10 parts

Conformément à la loi, l'associé unique déclare expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites et entièrement libérées.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Paraphe
MK

Docusign Envelope ID: EA65BE93-2191-425D-9798-50682DF00E2F

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société 2M GROUP
Monsieur Mokhetar KHAITER

